

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

Convocations adressées le 13 octobre 2014

ORDRE DU JOUR

- *Attribution Marché : Dérivation des drains « Hauts de Varennes »*
- *Carte communale, PLU ?*
- *Transfert Eclairage Public au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne ?*
- *Prolongation de la Taxe d'Aménagement*
- *Extension assainissement – Rue du Puits Cageot ?*
- *Assistance technique départementale du Conseil Général ?*
- *Infos et questions diverses*

L'an deux mil quatorze et le jeudi seize octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.

Etaient présents : Mmes Bernadette BARBIER, Marie CASTEL, Isabelle DOMINJON, Aline GALLY, Monique OTTELET ;
Mrs Vincent AHÜ, André LEFEVRE, Eric MANACH

Absents excusés : Pascal FEVRE (pouvoir à Aline GALLY)

Absents : M. Bernard DEVELEY

Secrétaire de séance : Mme Bernadette BARBIER



ATTRIBUTION MARCHE : Dérivation des drains « Hauts de Varennes » :

Visa Préfecture le :

Suite au rapport d'analyse des offres réalisé par le bureau d'étude SCIENCES ENVIRONNEMENT, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 47 979.65 € HT.

Il charge le Maire de prévenir les Entreprises non retenues et de signer le Marché avec l'Entreprise EIFFAGE et tous documents se rapportant à ce dossier.

CARTE COMMUNALE, PLU ? :

Visa Préfecture le :

Le Maire expose les avantages et les inconvénients d'une Carte Communale et d'un Plan Local Urbanisme. Le Conseil Municipal après délibération souhaite se doter d'un document d'urbanisme de type Carte Communale. Le Conseil charge le Maire de lancer la procédure.

TRANSFERT ECLAIRAGE PUBLIC AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'YONNE (SDEY) ? :

Visa Préfecture le :

Le Maire informe les Conseillers de la possibilité de transférer l'Eclairage Public au SDEY. Après délibération à 7 Pour et 2 Abstentions, le Conseil Municipal décide du transfert de compétence de l'éclairage public au SDEY pour l'existant et la création de nouveaux points lumineux avec une aide de 30 % du SDEY et également la maintenance de l'éclairage avec une prise à sa charge de 20 % du montant du contrat de maintenance de la SDEY.

PROLONGATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT :

Visa Préfecture le :

Le Conseil Municipal décide de reconduire la Taxe d'Aménagement à 2 % suivant la délibération prise en 2011 et pareillement pour les exonérations.

Le Conseil Municipal décide l'exonération en totalité pour les annexes de type « abris de jardin » soumises à déclaration préalable.

EXTENSION ASSAINISSEMENT – RUE DU PUIITS CAGEOT ? :

Visa Préfecture le :

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de Certificat d'Urbanisme pour une maison d'habitation située à l'angle de la Rue du Puits Cageot et de la Rue Haute. Une extension d'assainissement des eaux usées est nécessaire à partir de la Rue du Puits Cageot. Le Maire présente le devis de l'Entreprise BARBIER pour un montant de 6 895.- € HT. Le Conseil Municipal accepte le devis sous réserve du dépôt du Permis de Construire d'une maison d'habitation.

ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU CONSEIL GENERALE ? :

Le Maire informe l'Assemblée de la proposition du Conseil Général pour l'Assistance à Maîtrise d'Œuvre (AMO) concernant l'aménagement de l'espace, la voirie, l'eau, l'assainissement et les bâtiments communaux pour un coût annuel de 1.50 € par habitant et 2% du coût des opérations réalisées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré refuse à l'unanimité la proposition du Conseil Général.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Visa Préfecture le :

**** Dématérialisation de la Comptabilité :** *Le Conseil Municipal accepte le passage à la dématérialisation à compter du 1^{er} janvier 2015 et charge le Maire de signer la Convention et tout document y afférent.*

Visa Préfecture le :

**** Décision modificative du Budget Principal 2014 « Fonctionnement » :** *Le Maire informe que nous avons reçu la notification pour le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). La Commune doit reverser la somme de 2 836 €. N'ayant pas les crédits nécessaires, le Conseil Municipal décide d'ajouter la somme de 1 350 € au chapitre 014 en dépenses et d'ajouter 1 350 € au chapitre 73 en recettes.*

**** Locataire logement n°2 (Chapiteau) :** *Le Maire rappelle que le logement avait été attribué à Mme FEVRE mais que celle-ci s'est désistée au dernier moment. Le logement a donc été attribué à M. BRICE Stéphane.*

**** Salle des Fêtes :** *Le Conseil Municipal décide l'achat d'un congélateur et d'un micro-onde.*

**** Informations :** *Le Maire informe les conseillers sur :*

- *La rentrée scolaire notamment sur le déroulement des Nouvelles Activités Scolaires*
- *La proposition faite au Comité des Fêtes*
- *La Maison de Santé et de la Maison de Retraite*

La séance a été levée à 23h30

Varenes, le 17 octobre 2014

Le Maire
Maurice MOCOQUOT
(Yonne)

